

## 5) REGLEMENT INTERIEUR FFE53227

### 53227 14ème Rapid'échecs semi-Marathon International du Pays-Haut

#### Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise le dimanche 19 septembre 2021 son **14ème Rapid'échecs semi-Marathon International du Pays-Haut**. Ce tournoi se déroulera C.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous les licenciés, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur sous FRA. (*si licence prise sur place obligation de remplir un questionnaire ou présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive\_discipline échecs*)

#### Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE53227: Open ouvert à toutes les catégories. Le tournoi est composé de 15 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, ou utiliser un toutes-rondes si n-16, suivant le nombre de participants, **ronde 1 à 9 H 40**. Si pré-inscrits possibilité de rejoindre le tournoi en cours ronde 8.

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO rapide et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

#### Article 3 :

- Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III: application des articles A4 et III.5 :

- *"La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018."*

- Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Début de la 1<sup>ère</sup> **ronde à 9H40**. Clôture du tournoi vers 19H00 et remise des prix sur place, suivi résultats sur site FFE.

#### Article 4 :

Droits d'inscriptions :

- **FFE53227:** Vét - Sen+ - Seniors : **15 €** ; Jun - Cad - Min - Benj : **7,50 €** - Pupilles - Poussins - Petits-Poussins: **5 €** (**20€ et 10€ si avec repas, consommations non comprises**).

**Si prise de licence B FFE avant le 18/09 20H00: + 10 € Adultes et + 5 € Euros Jeunes, licence B sous FRA obligatoirement.**

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante FFE53227:

- **1<sup>er</sup> classé : 30% des droits d'inscription adultes = 120€ minimum si + 25 participants**
- **2<sup>ème</sup> classé : 25% des droits d'inscription adultes = 80€ minimum si + 25 participants**
- **3<sup>ème</sup> classé : 15% des droits d'inscription adultes = 40€ minimum si + 25 participants**

**-30 % des droits d'inscriptions si + 25 participants : 1<sup>ères</sup>/1<sup>ers</sup> de chaque catégorie Vét à Cadets – par tranche elor 700à1200,1201à1400,1401à1600,1601à1800 : 1 lot ou 10€ min.**

**- Minimes, Benjamins, Petits-poussins, Poussins et Pupilles : Coupe aux 1ers/1ères/catégorie.**

Les prix en espèces sont non-cumulables et attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

#### Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Tronqué. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

## Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (voire affichage).
- **Contestation :** selon les points D8 et D10 du système Suisse [C.04.2](#), "*Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur*" et "*Une fois publiés, les appariements ne doivent plus être modifiés, sauf si deux joueurs ont déjà joué ensemble*".

## Article 7 :

*Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la **Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.***

## Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire : en application du décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021, le pass sanitaire est devenu obligatoire dans de nouveaux lieux publics depuis le lundi 9 août : mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.**
- Interdiction de déposer tout objet, boisson, sur les tables de jeu.
- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- le match nul par accord mutuel est autorisé, sous contrôle de l'arbitre min 15 coups joués.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.  
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

## Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**  
Arbitre adjoint : //.

## Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

## Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** sera affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

Pour l'organisation :

    **leclercbernard**    

**-----etph57---**